

Le Mot du Maire



Le 1^{er} mars dernier, ce sont sept points qui étaient à l'ordre du jour de la réunion du Conseil municipal. Voici un compte-rendu des décisions, unanimement prises par vos élus, ce soir-là.

En premier lieu, nous avons accepté de reconduire la convention qui nous lie avec l'association Familles Rurales, pour l'accueil, en 2022, des enfants de Verquières – âgés de 3 à 16 ans – au centre de loisirs de Saint-Andiol. Il en coûtera à notre commune une participation financière de 21,60 € par jour et par enfant (contre 21,50 € en 2021).

C'est une autre convention que nous avons décidé de signer, avec la société Free Mobile, pour permettre l'implantation d'une antenne relais de téléphonie sur notre territoire. Cette convention, d'une durée de douze ans, autorise Free Mobile à occuper 25 m² de voirie dans la zone d'activités de la Monède, moyennant une redevance annuelle de 1500 €. Cette redevance évoluera en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

D'autre part, nous avons acté le principe du recours à un contrat de concession de service public pour la gestion de notre future micro-crèche. A l'heure où vous lirez ces lignes, nous aurons lancé la consultation publique en vue de choisir le futur délégataire.

Dans le même temps, nous avons fait une demande de subvention complémentaire auprès de l'État, pour ce qui concerne les travaux de construction de cette micro-crèche. En effet, au vu du contexte actuel et de la flambée des prix des matières premières, notre architecte nous annonce des surcoûts conséquents. C'est pour cette raison que nous avons déposé un nouveau dossier au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour une aide de 72.125,00 €.

Par la suite, deux délibérations concernant nos agents municipaux ont été prises.

La première consistait à se joindre à la procédure de renégociation de notre contrat d'assurance des risques statutaires que va lancer le centre de gestion des Bouches-du-Rhône. Nous aurons à délibérer ultérieurement, pour entériner le choix de l'assureur retenu.

La seconde validait la mise en application du nouveau régime indemnitaire pour les agents de la filière culturelle. Pour notre commune, il s'agit de l'agent du patrimoine en charge de notre médiathèque.

Ainsi s'achève ce « mot du maire », à l'heure où la guerre a éclaté en Europe... Plus que jamais, sachons apprécier la chance que nous avons de vivre en France !



Verquières, le 6 mars 2022